BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 916

16 – CHARENTE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGOULÊME

Ventes et cessions

131 658 866 RCS Angoulême.
COURVOISIER-SALIGNAC.
Forme : Société en nom collectif.
Capital : 911027.00 EUR.
Adresse : 2, Place du Château, 16200 Jarnac.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif à une fusion-absorption sans augmentation de capital 1. Société absorbante : COURVOISIER SAS Forme : société par actions simplifiée Siège social : 2 place du Château, 16200 Jarnac Capital : 168.100.292,50 euros Numéro unique d'identification : 320 464 605 Lieu d'immatriculation : ANGOULEME 2. Société absorbée : COURVOISIER-SALIGNAC Forme : société en nom collectif Siège social : 2 place du Château, 16200 Jarnac Capital : 911.027 euros Numéro unique d'identification : 131 658 866 Lieu d'immatriculation : ANGOULEME Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : Actif : 454.138.941 euros Passif : 453.227.914 euros Total d'actif net apporté : 911.027 euros La société absorbante devant détenir la totalité des parts sociales de la société absorbée à la date de réalisation définitive de la fusion, l'opération ne donnera lieu à aucun échange de titres ni à aucune augmentation du capital de la société absorbante. La fusion entraînera la dissolution sans liquidation de la société absorbée et la transmission universelle de l'ensemble de son patrimoine à la société absorbante. Date d'effet : rétroactivement au 19 octobre 2026 tant sur le plan comptable que fiscal Date de réalisation : le premier jour calendaire du mois suivant celui au cours duquel l'ensemble des conditions suspensives stipulées à l'article 9 du traité auront été réalisées, et au plus tôt trente (30) jours après la publication de l'avis de fusion au Bodacc, conformément à l'article R. 236-2 du Code de commerce ; Date du projet commun de fusion : 20 octobre 2026 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : le dépôt du projet de fusion a été effectué pour le compte de la société COURVOISIER S.A.S – 320 464 605 le 21 octobre 2026 au greffe du Tribunal de commerce d'Angoulême et Pour le compte de la société COURVOISIER SALIGNAC – 131 658 866 le 23 octobre 2026 au greffe du Tribunal de commerce d'Angoulême.